

Le 12 février 2018

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 12 février 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- Absent | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(18-02-25)

Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-26)

Procès-verbaux - Séances ordinaires du 11 décembre 2017 et 8 janvier 2018 et séances extraordinaires du 13 décembre 2017, 22 janvier et 5 février 2018

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 11 décembre 2017 et 8 janvier 2018.

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues les 13 décembre 2017, 22 janvier et 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 22 janvier 2018

M. le conseiller Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 22 janvier 2018.

(18-02-27)

Dérogation mineure – 18, rue Le Normand

ATTENDU QU'un permis de construction (numéro 2014-209) pour une nouvelle résidence a été émis par la Ville le 22 juillet 2014;

ATTENDU QUE l'exigence selon laquelle chaque logement doit être pourvu d'au moins deux accès, dont au moins un accès indépendant du logement principal donnant directement à l'extérieur du bâtiment est applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 14-204, le 23 juin 2014;

ATTENDU QUE les plans de construction de la résidence n'ont pas été conçu conformément à cette exigence;

ATTENDU QUE la résidence a été construite selon les plans originaux, en dépit de l'impossibilité pour la Ville d'émettre un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol;

ATTENDU QUE la Ville a adopté, le 9 février 2015, le règlement numéro URB-14-11-92, qui visait à modifier les exigences relatives à l'aménagement d'un logement supplémentaire afin de retirer l'obligation qu'un logement doit être pourvu d'au moins deux accès.

ATTENDU QU'après consultation avec le service des incendies, dans le but d'assurer la concordance entre le règlement sur la prévention des incendies # 12-181 et le règlement de zonage #14-204, il a été recommandé de mettre un terme à la procédure de modification réglementaire afin que l'exigence relative aux deux accès demeure applicable;

ATTENDU QUE la Ville a reçu par écrit, le 18 avril 2016, une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un logement au sous-sol de la résidence sise au 18, rue Le Normand;

ATTENDU QUE dans une correspondance datée du 27 avril 2016, la Ville a officialisé son refus de délivrer un certificat d'autorisation en raison de l'exigence des deux accès;

ATTENDU QUE le règlement sur la prévention des incendies (#12-181) stipule que toute aire de plancher doit être desservie par au moins deux issues, sous réserves de certaines conditions selon lesquelles une aire ou une partie d'une aire de plancher située à au plus un étage au-dessus ou au-dessous du premier étage peut être desservie par une seule issue;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une demande de dérogation mineure visant la régularisation de l'aménagement d'un logement au sous-sol pourvu d'un seul accès, les plans de construction du sous-sol ont été soumis au service de prévention incendie pour fins d'analyse;

ATTENDU QUE le service de prévention incendie de la Ville a procédé à l'analyse de la conformité des plans avec les normes du règlement sur la prévention des incendies, puis à une inspection du sous-sol de la résidence afin de formuler des recommandations quant aux moyens de conformer aux exigences réglementaires;

ATTENDU QUE lesdites recommandations sont énoncées dans un rapport d'inspection daté du 10 novembre 2017 et en vertu desquelles, si respectées, le logement au sous-sol satisferait aux exigences du règlement sur la prévention des incendies;

ATTENDU QUE les recommandations consistent en l'installation de murs ayant un degré de résistance au feu de 45 minutes dans la chambre principale, afin que la pièce soit isolé du reste de l'aire de plancher par des séparations coupe-feu, la vérification ou le remplacement, le cas échéant, de la porte du local technique de façon à ce qu'elle rencontre un degré de résistance au feu de 45 minutes, l'installation d'avertisseurs de fumée dans les 2 chambres du logement et dans le local technique, et finalement, le maintien de la porte entre le logement et l'accès à l'issue;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme,

ATTENDU QUE le Conseil réévaluera la possibilité de procéder à nouveau à la modification des conditions d'aménagement d'un logement supplémentaire, en tenant davantage compte des particularités du règlement sur la prévention des incendies;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil accorde une dérogation mineure afin de rendre réputé conforme l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol de la résidence

existante, pourvu d'un seul accès, indépendant du logement principal et donnant directement à l'extérieur du bâtiment.

QUE ce conseil rende cette dérogation mineure conditionnelle à ce que les travaux correctifs à réaliser, en regard des recommandations formulées dans le rapport d'inspection du service de prévention incendie, daté du 10 novembre 2017, soit complétés, inspectés et approuvés par le service de prévention incendie préalablement à l'émission du certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-28)

Remboursement de frais – demandes de dérogations mineures – 25, rue Mercier et 72, rue du Méandre

ATTENDU les demandes dérogations mineures accordées par les résolutions # 16-08-189 et # 16-07-161;

ATTENDU des modifications règlementaires subséquentes rendant conforme les objets respectifs des dérogations mineures ici concernées,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais liés à une demande de dérogation mineure aux propriétaires du lot # 3 833 548, soit un montant de 150 \$.

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais liés à une demande de dérogation mineure aux propriétaires du lot # 4 601 531, soit un montant de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-29)

Autorisation d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – lot # 4 024 626

ATTENDU QUE M. Sébastien Leclerc s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliénation nécessaire afin d'acquérir le lot 4 024 626, appartenant à Ferme Janss Inc., ainsi que d'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE M. Leclerc est actuellement propriétaire du lot 3 832 159 qui a une superficie de 1 064.8 mètres carrés, alors que le lot 4 024 626, dont il souhaite faire l'acquisition, a une superficie de 382.7 mètres carrés;

ATTENDU QUE la propriété de M. Leclerc s'étend au-delà des limites de la ville de Cap-Santé, à St-Basile, où il est propriétaire du lot 4 897 549, qui a une superficie de 1 369.1 mètres carrés, et où il souhaite également acquérir une partie d'une superficie de 1 160.7 mètres carrés du lot 4 897 783;

ATTENDU QUE la norme minimale de lotissement pour un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout est de 3 000 mètres carrés, alors que la superficie actuelle de la propriété de M. Leclerc est de 2 433.9 mètres carrés;

ATTENDU QUE sans l'autorisation de la CPTAQ, M. Leclerc pourrait acquérir une superficie de 566.1 mètres carrés, de façon à atteindre la superficie minimale de 3 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot 4 024 626 est présentement occupé, en partie, par l'entrée d'auto donnant accès au garage situé sur le lot 4 897 783;

ATTENDU QUE le lot 4 024 626 est bordé à l'est par la résidence sise au 40, rang St-François Ouest, appartenant à M. Leclerc, à l'ouest par la résidence sise au 44, rang St-François Ouest, au sud par le rang St-François Ouest et au nord par la partie du lot 4 897 783 faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QUE la superficie totale visée par la demande d'autorisation s'intègre depuis plusieurs années avec la propriété de M. Leclerc et servira notamment de pâturage pour l'élevage de poules, de poulet de grains, de chèvres et de bœufs de boucherie;

ATTENDU QUE l'aliénation du lot 4 024 626 n'aura aucune incidence sur les activités agricoles environnantes;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage #14-204.

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation du lot 4 024 626 du cadastre du Québec, ainsi que l'utilisation dudit lot à une fin autre que l'agriculture.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-30) Autorisation de signature – servitude d'utilité publique lot # 3 833 280 (égout sanitaire)

ATTENDU les travaux de réfection d'aqueduc et de prolongement de l'égout sanitaire du secteur ouest en 2016 (secteur Vieux-Chemin);

ATTENDU une entente de servitude préalablement signée avec les propriétaires du lot # 3 833 280,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer l'acte notarié pour la servitude d'utilité publique à intervenir sur le lot # 3 833 280, le tout en lien avec les travaux de prolongement de l'égout sanitaire.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-31) Modification de la résolution #17-09-173 (correction du # de lot)

ATTENDU qu'il y a eu erreur dans l'inscription du # de lot de la résolution # 17-09-173,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil modifie le texte « 3 824 206 » par « 3 834 206 ».

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-32) Octroi de mandat – Coordination de l'événement « Marché du Noël d'antan, édition 2018 »

ATTENDU l'engagement de la Ville à fournir une ressource administrative pour la coordination de l'événement « Marché du Noël d'antan »;

ATTENDU une offre de service reçue de Mme Marie-Chantal Fortin,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil mandate Mme Marie-Chantal Fortin afin d'assurer la coordination de l'événement du « Marché de Noël d'antan, édition 2018 » pour un montant maximal de 5000\$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-33) Application du règlement RMU-2016 (stationnement de nuit l'hiver)

ATTENDU que le règlement RMU-2016 prévoit la possibilité de désigner des personnes pour appliquer ledit règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les « opérateurs de déneigement » pour appliquer le règlement RMU-2016 (stationnement de nuit l'hiver),

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil désigne les « opérateurs de déneigement » afin de leur donner le pouvoir d'appliquer les modalités du règlement RMU-2016 concernant le stationnement hivernal de nuit (remorquage).

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-34) Autorisation de paiement – tenues d'intervention pour Service Incendie

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement de deux (2) ensembles de tenues d'intervention à Aréo-Feu pour un montant de 4950 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense à même le surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-35) Reconnaissance des organismes 2018

ATTENDU la politique de reconnaissance adoptée le 9 juin 2017,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil reconnaisse pour l'année 2018 les organismes suivants :

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

Nom de l'organisme	Groupe I	Groupe II
	Entraide, communautaires et à caractère social	non lucratif, services à la pop. général et/ou étroite collaboration avec Ville
Comité de Bibliothèque		✓
Cercle des Fermières		✓
Chambre de commerce Est*		✓
Club Fadoq Cap-Santé	✓	
Club de scrabble		✓
Club de ski de fond Cartier		✓
Club Optimiste	✓	
Cap-Santé Riche en couleurs		✓
Conseil du Patrimoine culturel	✓	
Comité du Noël d'Antan		✓
Comité SOS Cap-Santé	✓	
Troupe de Théâtre Cap-Santé	✓	
Club de dards	✓	
Comité touristique		✓
Comité politique familiale	✓	
Association de Soccer Les Riverains		✓
Fabrique Ste-Famille de Cap-Santé		✓
Association des Personnes Handicapées de Portneuf		✓

* Organisme paramunicipal exceptionnellement traité en groupe II

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-36)

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Vieux Chemin pour un montant subventionné de 3350\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Vieux Chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-37)

Version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf - Avis

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Cap-Santé émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-38)

Adoption du règlement #18-240 concernant la taxation 2018

ATTENDU l'adoption du budget municipal pour l'année financière 2017 lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018;

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement le 22 janvier 2018,

IL EST

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #18-240 concernant les taux de taxes et tarifs de compensation pour l'année 2018 suite à l'adoption du budget de la Ville de Cap-Santé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-39) Adoption du règlement #18-219 concernant le prolongement de l'égout du Vieux Chemin

ATTENDU l'adoption du budget municipal pour l'année financière 2017 lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018;

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement le 22 janvier 2018,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #18-219 établissant une compensation pour certains lots dans le cadre du prolongement de l'égout sanitaire dans le secteur ouest du Vieux Chemin sur une distance d'environ 350 mètres.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-40) Adoption du règlement #16-178-2 concernant le code de déontologie des élus

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement le 22 janvier 2018,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #16-178-2 concernant le code de déontologie des élus.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-41) Adoption du règlement #18-241 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU un avis de motion préalablement donné ainsi que la présentation du règlement le 5 février 2018,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le règlement #18-241 concernant la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Avis de motion et présentation du projet de règlement – #18-242 concernant un emprunt pour des travaux de réfection d'une partie du réseau d'aqueduc municipal

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Michel Bertrand donne avis de présentation et dépose le projet de règlement #18-242 concernant un emprunt maximum de 771 000 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du réseau d'aqueduc municipal (route 138 – secteur ouest) d'une longueur d'environ 1100 mètres. Une copie de celui-ci est accessible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Avis de motion et présentation du projet de règlement – #18-243 concernant un emprunt pour des travaux de construction d'une nouvelle source d'approvisionnement d'eau potable

AVIS DE MOTION

M. le conseiller François Trottier donne avis de présentation et dépose le projet de règlement #18-243 concernant un emprunt maximum de 450 000 \$ pour des travaux de construction d'une nouvelle source d'approvisionnement d'eau potable. Une copie de celui-ci est accessible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Avis de motion et présentation du projet de règlement – #18-244 concernant un emprunt pour diverses dépenses en immobilisation

AVIS DE MOTION

M. Michel Blackburn donne avis de présentation et dépose le projet de règlement #18-244 concernant un emprunt maximum de 290 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisation. Une copie de celui-ci est accessible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

(18-02-42)

Embauche – surnuméraire aux opérations de déneigement

ATTENDU les besoins en effectif occasionnel identifié par la directrice des Infrastructures,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jacques Tessier et autorise la directrice des Infrastructures à signer un contrat de travail avec l'employé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-43)

Regroupement des OMH de Portneuf – désignation d'un représentant de la municipalité

ATTENDU, le regroupement des OMH de Portneuf (OMHGP) depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la municipalité,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil nomme M. le conseiller Martin Jacobs comme représentant de la municipalité à l'OMHGP.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-44)

Autorisation de passage sur le territoire

ATTENDU QUE ce Conseil désire faciliter le passage sur son territoire des différents événements sportifs à venir au cours de l'année,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil octroie à *Le Granfondo Garneau-Québecor* l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé le 12 août 2018, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

QUE ce Conseil octroie à *Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer* l'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Cap-Santé le 8 juillet 2018, considérant que l'encadrement de la sécurité est à la charge des organisateurs.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-45)

Nomination du maire suppléant comme maire substitut

ATTENDU l'article 210.24 dernier alinéa de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

ATTENDU la résolution # 17-11-219 nommant M. Michel Blackburn maire suppléant,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil nomme le maire suppléant également maire substitut.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-02-46)

Comptes payés du 1^{er} janvier au 11 février 2018 et comptes à payer au 31 janvier 2018

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil entérine les comptes payés du 1^{er} janvier au 11 février 2018 pour un montant de 209 331,38 \$

QUE ce Conseil entérine les comptes à payer au 31 janvier 2018 pour un montant de 227 273,37 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

*Nancy Sirois
Secrétaire-trésorière*

(18-02-47)

Levée de la séance ordinaire à 21h25

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Nancy Sirois, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière